

VOUS RÊVEZ DE VOUS FORMER, MAIS QUEL FINANCEMENT CHOISIR ? NOTRE COMPARATIF COMPLET DES AIDES

Comment faire financer sa formation : CPF, France Travail, OPCO...

Ce Guide pratique vous donne la méthode pour combiner CPF, France Travail et OPCO. Découvrez notre tableau comparatif et le plan d'action pour débloquer le financement de votre future carrière.



Pour une **évolution professionnelle** réussie ou une réorientation percutante, la **formation continue** est non seulement un atout, mais une nécessité dans notre quotidien. Vous avez l'envie d'acquérir de nouvelles compétences et de progresser dans votre carrière, mais vous butez sur un obstacle majeur : **le financement**. La réalité des coûts décourage chaque année des milliers de projets.

Mais pas de panique ! Ce guide pratique est la boussole dont vous avez besoin. Face au labyrinthe des aides (CPF, OPCO, France Travail, etc.), la question est toujours la même : **comment mobiliser mes droits ?**

Oubliez la paperasse et les incertitudes. Nous allons décrypter et **comparer pour vous les principaux dispositifs**, en montrant point par point comment financer votre projet sans vous y perdre. **Vous repartirez avec les clés pour transformer votre rêve d'évolution professionnelle** en réalité concrète.

Le Compte Personnel de Formation (CPF)

Le compte Personnel de Formation, ou CPF, est **le point de départ** incontournable pour tout projet de formation. Il s'agit de votre **cagnotte personnelle** qui est alimentée chaque année par votre activité professionnelle (Salarié, intermittent du spectacle ou travailleur non salarié, etc.).

Depuis 2019, vos heures sont accumulées et converties en euros et vos droits sont acquis de la manière suivante :

- Pour une année de travail à temps plein, le montant du compte CPF est augmenté de 500€, dans la limite du plafond de 5 000€.
- Pour les personnes dits "peu qualifiés" ainsi que les personnes reconnus comme travailleurs handicapés, ce montant est de 800€ avec un plafond de 8 000€.

Ce montant est **vos argent**, votre droit personnel que vous conservez même si vous changez d'employeurs ou si vous devenez demandeur d'emploi.

Le CPF concerne donc toutes **les personnes actives**. L'accès est simple il n'y a qu'un seul endroit pour gérer votre compte : le site officiel ou l'application Mon Compte Formation. Grâce à votre solde, vous pouvez choisir en toute autonomie une formation dite "éligible au CPF". Celle-ci doit impérativement être certifiante ou diplômante.

PLAN D'ACTION CPF EN 3 ÉTAPES :

- 1 Vérifiez votre solde : connectez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> ou l'application en utilisant vos identifiants FranceConnect.
- 2 Identifier l'éligibilité : Recherchez votre formation souhaitée sur la plateforme, les formations listées sont finançables.
- 3 Validez : Une fois la formation choisie, cliquez sur "Créer mon dossier d'inscription" et le montant sera déduit de votre solde.



Danger : de faux organismes tentent régulièrement de récupérer vos identifiants CPF. Ne donnez jamais votre mot de passe ni votre numéro de Sécurité sociale par téléphone, SMS ou email.

France Travail (Ex-Pôle emploi)

L'aide complémentaire Pour Débloquent Votre Projet

Si le montant de votre CPF n'est pas suffisant pour couvrir le coût de votre formation, ou si vous êtes en recherche active d'emploi, France Travail devient un acteur incontournable. Leur rôle est d'**apporter un financement complémentaire** pour faciliter votre retour rapide à l'emploi.



L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

AIF, c'est une aide au financement de votre formation qui peut prendre en charge soit la totalité du coût de la formation, soit être en complément d'autres financements (CPF, Aide Régionale).

Cette aide s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et les personnes en accompagnement Contrat de Reclassement Professionnel (CRP) ou Contrat de Transition Professionnelle (CTP) ou encore Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Pour pouvoir bénéficier de cette aide il faut que votre projet de formation soit travaillé et cohérent avec votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). **Votre projet doit être jugé pertinent par votre conseiller** France Travail pour débloquent l'aide et doit mener à un emploi après le suivi de formation.

Pour élaborer votre plan de formation il faut donc demander un **devis à l'organisme de formation** qui dispense la formation visée. Après validation, transmettez la demande de prise en charge à France Travail. Votre conseiller étudiera la demande en cohérence avec votre Projet de retour à l'emploi.

Les Formations Directement Financées :

En plus de L'AIF, France Travail finance directement des **formations ciblées** (Actions de Formation Conventionnées - AFC). Ce sont des formations financées sans reste à charge pour les demandeurs d'emploi, ces **formations répondent aux besoins de recrutement locaux** dans les secteurs en tension. Elles sont proposées par votre conseiller si elles correspondent à votre profil et aux besoins du bassin de l'emploi. Les formations sont certifiantes, qualifiantes et professionnalisantes, préqualifiantes ou de remise à niveau.

L'organisme propose aussi la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE), une **aide au financement d'une formation avant embauche**. C'est une aide pour les employeurs au financement d'une formation préalable à l'embauche avec un contrat de travail indéterminé ou déterminé d'une durée minimale de 4 ou 6 mois. Son objectif est de vous former pour combler l'écart entre les compétences que vous détenez et celles que requiert le poste que vous allez intégrer.

Astuces pour convaincre votre conseiller :

- Préparer votre plan de formation en amont
- Mettre en lumière les compétences transversales de votre expérience
- Démontrez votre motivation par une immersion professionnelle (PMSMP) dans le métier visé : <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/>

PLAN D'ACTION FRANCE TRAVAIL :

- 1 Validez le projet : Discutez de votre projet de formation avec votre conseiller France Travail avant toute inscription. Il doit valider la pertinence de la formation.
- 2 Mobilisez le CPF : Votre conseiller vous demandera toujours d'utiliser votre CPF en Priorité
- 3 Demandez le complément : Si le CPF est insuffisant; l'organisme de formation transmettra un devis à France Travail pour que votre conseiller puisse mobiliser l'AIF et couvrir le reste à payer.

Bonus Outil Pratique : Simuler Vos Droits

La rémunération pendant la formation est souvent un financement indirect crucial. Si vous êtes demandeur d'emploi. Simulez vos allocations et aides France Travail "suivre une formation "mes ressources formation":
<https://candidat.francetravail.fr/portail-simulateurs/allocations-et-aides/parcours/votre-situation>



Point de vigilance !

Contrairement au CPF, le financement par France Travail n'est pas un droit automatique: il dépend du budget disponible dans votre agence et de la pertinence de votre projet de formation pour votre retour à l'emploi.

Les OPCO (Opérateurs de Compétences)

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Les OPCO (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) sont des **organismes agréés par l'Etat**, ils ont pour missions de collecter et de gérer les contributions des entreprises au financement de la formation professionnelle de leurs salariés, de **conseiller les entreprises et de les accompagner dans l'évolution de leurs compétences**. Si vous êtes salarié, c'est par cette voie que vous pouvez obtenir un financement, souvent intégral, sans toucher à votre CPF.



Les OPCO ont pour but de **donner la possibilité** d'accéder à une formation pour évoluer, se reconvertir ou prendre de nouvelles fonctions au sein d'une entreprise. Elles peuvent financer formations certifiantes ou qualifiantes, formations obligatoires, actions de formation continue, formation en alternance bilan de compétences et **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**. Ce financement peut prendre en charge tout ou partie des frais pédagogiques, des rémunérations, ainsi que des frais annexes (transport, hébergement, etc.) associés à la formation.

L'accès aux financements de l'OPCO est conditionné à la contribution annuelle de votre employeur à la formation professionnelle. Les Opérateurs de Compétences **financent principalement les actions visant à l'acquisition de compétences professionnelles pertinentes pour le métier ou l'évolution stratégique** de l'entreprise. L'éligibilité des formations est détaillée dans le catalogue des actions de formation de l'OPCO concerné.

Le projet de Transition Professionnelle (PTP)

Si votre objectif est une reconversion totale, le PTP peut être la solution. Il permet au salarié de s'absenter de son poste pour se former sous l'accord de son employeur. Le but est de changer de métier ou de profession. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Les règles diffèrent selon que le salarié est en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD).

Les aides pour les Indépendants (TNS)

Il est important de mentionner que les travailleurs non-salariés (TNS) disposent aussi de fonds spécifiques gérés par d'autres organismes, les Fonds d'Assurance Formation (FAF). Pour être finançables par les FAF, les formations doivent répondre à des critères spécifiques à chaque FAF et variables selon la branche de métiers du travailleur indépendant.



PLAN D'ACTION OPCO :

- 1 Identifiez votre OPCO : le nom de l'OPCO de votre entreprise dépend de votre branche d'activité. Renseignez-vous auprès de votre RH.
- 2 Préparez votre dossier : rédigez une demande à votre employeur, en soulignant le ROI (Retour sur Investissement) pour l'entreprise
- 3 Négociez la prise en charge : l'OPCO finance l'employeur. Votre objectif est d'obtenir l'accord de votre employeur pour que les coûts soient pris en charge via ce dispositif.

SYNTHÈSE : COMPARATIF DES AIDES AU FINANCEMENT :

Critère	CPF (Compte Personnel de Formation)	France Travail (AIF, AFC)	OPCO (Plan de Développement des Compétences)
Votre Statut Principal	Tout actif (salarié, indépendant, demandeur d'emploi)	Demandeur d'emploi	Salarié (CDI/CDD)
Nature du Financement	Vos droits accumulés en euros	Aide complémentaire/s subvention publique	Contribution de l'employeur à la branche
Accord Nécessaire	Non (utilisation autonome)	Oui (Validation du conseiller)	Oui (Accord de l'employeur/RH)
Objectif de la Formation	Évolution individuelle, Certification	Retour rapide à l'emploi (reconversion ou qualification)	Compétences liées au poste actuel ou futur dans l'entreprise
Priorité d'Usage	Toujours en premier (utilisation de votre cagnotte)	En complément du CPF si nécessaire	Pour les formations coûteuses et/ou sur le temps de travail

LES SOURCES CACHÉES ET LES CONSEILS :

LES AIDES TERRITORIALES (RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS) :

Ne sous-estimez jamais les collectivités territoriales, qui gèrent des budgets spécifiques pour la formation et l'emploi. Le programme Régional de Formation (PRF) est financé par le Conseil régional. **Ce sont des actions de formation en fonction des besoins en compétences des territoires.** Elles s'adressent aux personnes en recherche d'emploi inscrites ou non sur la liste des demandeurs d'emploi les jeunes, les personnes éloignées de l'emploi, ou les projets de reconversion spécifiques.

Pour pouvoir accéder à ce programme il faut voir votre conseiller qui vous accompagnera dans la mise en œuvre de votre projet de formation. Les formations sont consultable sur france travail dans "formation financée par le conseil régional" dans "trouver ma formation"

LE COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN CEC :

Il vous permet d'acquérir des droits à formation si vous êtes bénévole avec une implication dans l'administration d'une association ou l'encadrement d'autres bénévoles. Le CEC peut aussi fonctionner si vous effectuez un volontariat (Service civique, engagement associatif etc.) ou maître d'apprentissage.

L'AIDE DES MISSIONS LOCALES :

Pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, les Missions Locales peuvent aider à trouver et financer des formations qualifiantes adaptées à leur insertion professionnelle.

CAP EMPLOI :

C'est un organisme dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il peut mobiliser des financements spécifiques via le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ou l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

LE DEFI (DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI PAR DES FORMATIONS INCLUSIVES) :

Ce dispositif crée des formations sur-mesure en partenariat direct avec les entreprises locales. L'objectif est simple : former les demandeurs d'emploi aux compétences recherchées, ce qui garantit un taux de recrutement très élevé à l'issue de la formation.

VOTRE PLAN D'ACTION FINAL EN 3 JOURS :

Pour concrétiser votre projet, suivez cette feuille de route simple :

- J-1** L'Évaluation. Vérifiez votre solde exact sur "Mon Compte Formation" et identifiez la formation certifiante qui correspond à votre objectif.
- J-2** La Stratégie. Déterminez quel est le meilleur levier complémentaire pour vous (France Travail si vous êtes en recherche, OPCO si vous êtes salarié).
- J-3** L'Initiative. Contactez votre conseiller (RH ou France Travail) pour valider votre projet et demander un devis à l'organisme de formation.

Votre financement est prêt, ne perdez pas de temps! Alors n'hésitez plus, venez chez EURINFAC! Contactez-nous dès aujourd'hui pour concrétiser votre projet avant qu'il ne soit trop tard. Rendez-vous sur notre Programme ou site en ligne pour trouver la formation qui correspond à votre projet.